

représente 1 p. 100 de leur valeur à quai de 160 millions de dollars... et que nous pourrions sans doute retirer 700 hommes des quartiers généraux de la Défense nationale, sans le ressentir... le ministre reverra-t-il sa décision de laisser les navires à quai et les utilisera-t-il du moins à protéger nos pêcheurs contre ce harcèlement que leur font parfois subir les plus grands navires des autres nations?

Le ministre avait répondu ainsi:

Monsieur l'Orateur, le député sait, j'en suis sûr, que nous avons dernièrement chargé de cette mission trois nouveaux contre-torpilleurs DDH qui avaient une plus grande capacité que ceux qu'il mentionne.

En termes plus polis, je dirai que cette réponse tient de la stupidité et témoigne d'une absence totale de compréhension du problème. Je suis d'autant plus convaincu que la réponse du ministre s'inspire d'un manque d'intelligence des besoins des provinces Maritimes à la suite de la suggestion encore plus fantastique qu'il a lancée en réponse à une de mes questions lors de sa comparution devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, à savoir qu'il pourrait vendre quatre contre-torpilleurs actuellement inactifs ou, plus exactement, quatre de nos contre-torpilleurs afin qu'aucun ne reste dans l'inactivité.

● (2210)

Ces réponses sont tellement loin de la réalité qu'elles se prêtent difficilement à la critique. Il faut d'abord tenir compte du fait qu'un ministère du gouvernement, celui de l'Environnement, a fait adopter par la Chambre une mesure portant la zone de pêche du Canada à 12 milles, en se fondant sur le principe des lignes de base rectilignes. En outre, il a présenté une mesure affirmant le droit du Canada d'exercer la surveillance sur les navires pouvant éventuellement polluer les eaux à plusieurs milles de nos côtes, cette loi devant empêcher la pollution des eaux de l'Arctique, et maintenant, de concert avec le ministère des Affaires extérieures, il se dispose à faire valoir à la Conférence internationale du droit de la mer que le Canada et les autres pays maritimes devraient avoir droit de contrôle sur les pêches et la bande de mer qui s'étend jusqu'à la limite de leurs plateaux continentaux, soit dans notre cas à une distance de 200 milles. Cela signifie que la portion de la mer sur laquelle le Canada désire légitimement exercer quelque contrôle en matière de pêche et de prévention de la pollution pourrait être évaluée à au moins 700,000 à trois quarts de millions de milles carrés.

En second lieu, pour matérialiser son désir de compétence jusqu'aux limites du plateau continental, le Canada dispose des moyens suivants capables de surveiller à 200 milles de la côte et même au-delà. Le ministère de la Défense nationale dispose de 50 appareils Argus et Tracker chargés de la patrouille maritime, appareils qui devront être bientôt remplacés et qui en présence d'une violation de nos lois, sont incapables de la réprimer par une action effective. Le ministère de la Défense nationale dispose également de trois navires de soutien non conçus pour de telles missions, quatre sous-marins plus ou moins aptes à remplir un tel rôle, ainsi que 24 destroyers. Deux des destroyers ne sont pas encore en service, c'est-à-dire qu'ils sont toujours chez les constructeurs. Je parle des destroyers DDH classe 80. Deux autres, bien qu'armés, ne seront probablement pas prêts à naviguer avant un an, un an et demi. Il nous reste donc 20 destroyers; deux ou trois d'entre eux seront au radoub à un moment ou l'autre et quatre ne pourront pas aller en mer, d'après les renseignements que j'ai reçus dans une réponse aux questions inscrites au *Feuilleton*, faute d'un équipage suffisant. Donc,

Ajournement

pour le moment, le ministère de la Défense nationale dispose, n'importe quand, de 13 à 15 navires capables de faire respecter les lois du pays actuellement en vigueur ou que l'on prévoit appliquer sur plus de trois quarts de million de milles carrés d'océan.

Le ministère des Transports a 43 navires capables de naviguer jusqu'à 200 milles du rivage. Pour les utiliser dans le rôle que je leur reconnais nécessaire ce soir, il faudrait abandonner ou négliger des services essentiels comme les brise-glaces, le service d'escorte dans le Nord, le réapprovisionnement dans le Nord, l'entretien des aides à la navigation comme les bouées, les prévisions atmosphériques, les recherches et le sauvetage. Chaque navire du ministère des Transports est déjà utilisé à outrance, si bien qu'on ne peut pas compter sur eux dans nos calculs portant sur le nombre des navires nécessaires pour appliquer les lois dont j'ai parlé ce soir.

La GRC n'a pas de navire capable de naviguer à 200 milles du rivage. Le Service de protection des pêches a cinq navires, quatre sur la côte est et un sur la côte ouest. Pour exercer un contrôle efficace sur les trois quarts de million de milles carrés d'océan que nous voulons surveiller, il faudrait qu'il y ait un navire à 12 heures de distance de n'importe quel endroit où survient un incident. C'est dire qu'il faudrait à peu près 30 navires prêts à prendre la mer ou en mer, à n'importe quel moment. Actuellement comme je l'ai déjà montré, nous pourrions avoir 19 navires pour ce travail, en comptant tous les services de la marine.

Pourquoi diable laissons-nous moisir quatre destroyers de première classe, dont la vie utile moyenne prévue est de 10 ans, et qui représentent un investissement de capitaux minimum de 160 à 200 millions de dollars, alors que pour moins de 1 p. 100 par an de tous les capitaux investis outre les frais d'entretien actuels ces navires pourraient servir en mer? Pourquoi même songer à les vendre alors qu'ils pourraient être éminemment utiles et que leur vente ne permettrait de recouvrer qu'une fraction de leur valeur? Nos commandements maritimes, tant à l'est qu'à l'ouest, demandent instamment plus de navires pour leur permettre d'exécuter les tâches qui leur ont été confiées, et pourtant, quatre de ces navires restent inemployés, faute d'une infime partie du budget global de la défense.

Depuis beaucoup trop longtemps, par suite, en grand partie, d'un manque de direction politique efficace et soutenue, le ministère de la Défense nationale a économisé les sous et prodigué les louis.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, d'abord, qu'il me soit permis de dire qu'il est bien rare que nous, de ce côté-ci de la Chambre, acceptions une estimation «conservatrice» d'un néo-démocrate. Abstraction faite de ces commentaires fantastiques à l'égard du quartier général de la Défense nationale, le député de Selkirk (M. Rowland) se souviendra sans doute que le 1^{er} juin lorsqu'il a soulevé cette question à la Chambre, le ministre lui a répondu:

... que nous avons dernièrement chargé de cette mission trois nouveaux contre-torpilleurs DDH qui avaient une plus grande capacité que ceux qu'il mentionne.